

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**

**N°06 -31**

**du CONSEIL REGIONAL**

**sur le Budget Supplémentaire (DM1) de la Région pour 2006 : personnel de la Région - créations et transformations de postes - rémunération de vacataires**

-----

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

- M. DENIAUD ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme MALOREY ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. THOURY ayant donné pouvoir à Mme COUSIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de procéder à la création et à la transformation des postes,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité moins 16 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

• de créer :

^ 3 postes relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux dont un qui, à défaut de candidatures statutaires satisfaisantes pourra être pourvu par un cadre A contractuel recruté en application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ; il sera rémunéré selon le niveau de diplôme et l'expérience professionnelle par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux et susceptible de bénéficier du régime indemnitaire y afférant,

^ 1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

^ 1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux supérieurs,

^ 1 poste relevant du cadre d'emplois des agents administratifs qualifiés,

^ 7 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs,

^ 1 poste relevant du cadre d'emplois des agents des services techniques ou des agents techniques en vue de procéder au recrutement d'un conducteur de véhicules,

^ 1 poste administratif de catégorie A supérieure qui, à défaut de candidatures statutaires satisfaisantes, pourra être pourvu par un cadre A contractuel rémunéré selon son niveau de diplôme et son expérience professionnelle par référence à l'échelle indiciaire des administrateurs territoriaux ;

• de transformer :

^ 1 poste d'attaché créé par délibération n° 05-121 du 16 décembre 2005 et ouvert aux contractuels par délibération de l'Assemblée plénière n° 06-22 du 3 avril 2006, en un poste d'agent administratif qualifié,

^ 1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs en un poste relevant du cadre des emplois des agents administratifs qualifiés ;

• de faire appel, dans le cadre de l'exercice des missions de la Région, à des experts pour des analyses ponctuelles en fixant le niveau de rémunération en fonction du degré d'expertise comme suit :

|                                                                | MONTANTS BRUTS |             |           |
|----------------------------------------------------------------|----------------|-------------|-----------|
|                                                                | 1 heure        | 1/2 journée | 1 journée |
| Experts                                                        | 35 €           | 150 €       | 300 €     |
| Grands experts<br>(renommée nationale<br>voire internationale) | 70 €           | 225 €       | 450 €     |

- les vacations seront soumises aux prélèvements sociaux obligatoires en matière de rémunération,

- les frais de déplacement seront pris en charge par la Région en tant que de besoin ;

- d'imputer les dépenses qui résulteront des présentes dispositions sur les crédits ouverts à cet effet, aux chapitres 930 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**LE PRESIDENT,**

**Philippe DURON**

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°06 -32**

**sur le personnel de la Région : élections des représentants du personnel au Comité Technique Paritaire et au Comité d'Hygiène et Sécurité**

-----

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPART, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

- M. DENIAUD ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme MALOREY ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. THOURY ayant donné pouvoir à Mme COUSIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

à la suite du transfert des personnels TOS des lycées et conformément au décret n° 85-565 du 30 mai 1985,

- de mettre en place :
  - un Comité Technique Paritaire central,
  - un Comité d'Hygiène et de Sécurité central ;
- de fixer à 6, le nombre de représentants titulaires du personnel et le nombre de représentants titulaires de la Collectivité siégeant au sein de chacune de ces instances ;
- d'arrêter au jeudi 19 octobre 2006 la date du 1<sup>er</sup> tour de scrutin pour les deux instances, la date du second tour éventuellement envisagée entre le 23 novembre et le 14 décembre 2006, sera précisée ultérieurement ;
- de clôturer, pour les deux scrutins, le dépôt des listes de candidats pour le 1<sup>er</sup> tour, au mercredi 6 septembre 2006 à 16 heures ;
- d'autoriser le Président à signer, pour les deux scrutins, tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**LE PRESIDENT,**

**Philippe DURON**

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**

**N°06 -33**

**du CONSEIL REGIONAL**

**sur la demande de classement des « sites de la Bataille de Normandie » au patrimoine mondial de l'UNESCO**

-----

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. DENIAUD, ayant donné pouvoir à M. DIGARD,  
Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,  
Mme LEMAUX, ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,  
M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,  
Mme MALOREY, ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité

- de demander l'inscription des sites de la Bataille de Normandie sur la liste indicative nationale, en vue de faire reconnaître par l'UNESCO, leur appartenance au patrimoine mondial ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

**LE PRESIDENT,**

**Philippe DURON**

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION**

**N°06 -34**

**du CONSEIL REGIONAL**

**sur la candidature de la Basse-Normandie pour l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux en 2014**

- - - - -

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. DENIAUD, ayant donné pouvoir à M. DIGARD,  
Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,  
Mme LEMAUX, ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,  
M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,  
Mme MALOREY, ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité

- de donner mandat au Président du Conseil Régional pour engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'élaboration de la candidature de la Région Basse-Normandie à l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux en 2014, et en particulier de réunir l'association de préfiguration pour obtenir l'engagement des autres partenaires du projet ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

**LE PRESIDENT,**

**Philippe DURON**

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**

**N°06 -35**

**du CONSEIL REGIONAL**

**sur la solidarité : intervention exceptionnelle pour les restaurants du Coeur**

-----

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. DENIAUD, ayant donné pouvoir à M. DIGARD,  
Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,  
Mme LEMAUX, ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,  
M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,  
Mme MALOREY, ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité

▪ d'attribuer sur le chapitre 934 du budget de la Région, au titre du soutien exceptionnel de la Région aux restaurants du Coeur, un montant total de subventions de 25 800 € réparti comme suit :

- 12 600 € à l'Association des Restos du Coeur du Calvados,
- 7 400 € à l'Association des Restos du Coeur de la Manche,
- 5 800 € à l'Association des Restos du Coeur de l'Orne ;

▪ d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

**LE PRESIDENT,**

**Philippe DURON**

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°06 -36**

**sur la Jeunesse et les Sports : création d'une régie de recettes dans le cadre de la mise en place du Pass Jeune**

-----

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, M. FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. DENIAUD, ayant donné pouvoir à M. DIGARD,  
M. FONTAINE, ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,  
Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,  
Mme LEMAUX, ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,  
M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,  
Mme MALOREY, ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Mme GOBERT, Vice Présidente en charge de la Jeunesse et des Sports,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'instituer une régie de recettes pour assurer le fonctionnement du dispositif « Pass Jeunes » ;
- d'attribuer une indemnité de responsabilité au régisseur ;
- d'autoriser le Président à signer l'arrêté portant institution de cette régie et joint en annexe.

**LE PRESIDENT,**

**Philippe DURON**

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°06 -37**

**sur la rénovation urbaine : Convention Ville de Colombelles – Conseil Régional de Basse - Normandie**

-----

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, M. FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. DENIAUD, ayant donné pouvoir à M. DIGARD,  
M. FONTAINE, ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,  
Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,  
Mme LEMAUX, ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,  
M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,  
Mme MALOREY, ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, Politique de la ville, Logement, Santé, Handicap »,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité moins 5 abstentions (Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT),

- d'approuver le programme de rénovation urbaine présenté par la ville de Colombelles dans le cadre de la convention - cadre régionale ANRU - Etat - Région passée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de rénovation urbaine de la Ville de Colombelles avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**LE PRESIDENT,**

**Philippe DURON**

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**

**N°06 -38**

**du CONSEIL REGIONAL**

**sur le logement : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat –  
Expérimentation de nouvelles mesures en faveur de la qualité environnementale et du  
développement économique sur le périmètre du Parc Naturel Régional des Marais du  
Cotentin et du Bessin (Communauté de Communes de Sainte-Mère-Église, Vallée de  
l'Ouve et de Montebourg)**

-----

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-  
aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET,  
Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS,  
DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, M. FORAFO, Mme GOBERT,  
M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS,  
MM. LE RACHINEL, LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MM. MOURARET, PINEL,  
Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO,  
M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. DENIAUD, ayant donné pouvoir à M. DIGARD,  
M. FONTAINE, ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,  
Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,  
Mme LEMAUX, ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,  
M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,  
Mme MALOREY, ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,



Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, Politique de la ville, Logement, Santé, Handicap »,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité

- d'approuver le principe d'expérimentation de nouvelles mesures en faveur de la qualité environnementale et du développement économique sur le périmètre du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin (Communauté de Communes de Sainte - Mère - Eglise, Vallée de l'Ouve et de Montebourg) dans le cadre de l'OPAH-RR du Syndicat Mixte Plain – Cotentin, selon les modalités figurant dans la fiche jointe en annexe à la présente délibération ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les différentes conventions partenariales nécessaires au démarrage de cette expérimentation,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**LE PRESIDENT,**

**Philippe DURON**

## **ANNEXE**

### **Fiche technique sur les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat : Principe d'expérimentation de nouvelles mesures en faveur de la qualité environnementale et du développement économique sur le périmètre du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin**

L'expérimentation des modalités « qualité environnementale » et « développement économique » se fera sur la durée de l'OPAH-RR du Plain-Cotentin soit trois ans.

L'expérience sera évaluée par un prestataire mandaté qui sera chargé de réaliser des bilans intermédiaires dont la fréquence peut être portée à six mois. Ainsi, les taux d'intervention pourront être reconsidérés si ces derniers semblent non adaptés à la réalité du terrain.

Si elle s'avère concluante et « impactante » pour l'amélioration de la qualité environnementale des logements, elle pourra être généralisée à l'ensemble du territoire régional dès validation de son opérationnalité par l'ensemble des partenaires impliqués dans la démarche.

**I - Expérimentation d'une aide incitative pour l'amélioration de la qualité environnementale des logements dans le cadre de l'OPAHRR du Plain Cotentin**

| <b>BENEFICIAIRES</b>                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                    |                                                                                                    |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                               | Propriétaires bailleurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Propriétaires occupants                                                                            |                                                                                                    |
|                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | avec conditions de ressources                                                                      | Avec réévaluation du plafond de ressources ANAH                                                    |
| <b>Critères d'attribution et méthodologie</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• améliorer la qualité environnementale des logements et notamment leurs performances thermiques afin de les rendre plus économe en énergie tout en améliorant le confort des occupants ;</li> <li>• un pré diagnostic sera réalisé afin de définir les principaux à prévoir dans le logement.</li> <li>• Mise en place de niveaux QE (Qualité Environnementale) fonctionnant par points établis en fonction d'une grille de cotation prenant en compte les travaux effectués pour l'octroi d'une subvention.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identiques à ceux des propriétaires bailleurs.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identiques à ceux des propriétaires bailleurs.</li> </ul> |

| BENEFICIAIRES             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                           | Propriétaires bailleurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Propriétaires occupants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | avec conditions de ressources                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Avec réévaluation du plafond de ressources ANAH                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Taux de subvention</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le taux d'aide proposé est de 10 % de l'ADEME et de 10 % de la Région avec un plafond de travaux éligibles à la qualité environnementale de 15 000 € (estimation du coût moyen des travaux de 7 500 €) sur l'ensemble des thèmes (éco-construction, gestion de l'énergie, gestion de l'eau)</li> <li>Ce taux d'intervention viendra compléter les aides de l'ANAH et permettra ainsi de déclencher le bonus de 5 % accordé si d'autres financeurs interviennent.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le taux d'aide proposé est de 5 % de la Région avec un plafond de travaux éligibles à la qualité environnementale de 15 000 € (estimation du coût moyen des travaux de 7 500 €) sur l'ensemble des thèmes (éco-construction, gestion de l'énergie, gestion de l'eau)</li> <li>Ce taux d'intervention viendra compléter les aides de l'ANAH et permettra ainsi de déclencher le bonus de 5 % accordé si d'autres financeurs interviennent.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le taux d'aide proposé est de 5 % de la Région avec un plafond de travaux éligibles à la qualité environnementale de 15 000 € (estimation du coût moyen des travaux de 7 500 €) sur les volets « éco-construction » et « gestion de l'eau ». La Région n'interviendra pas et n'accordera pas d'aide sur le volet « gestion de l'énergie » car les propriétaires occupants dont les revenus sont inférieurs ou égaux à 20 000 € pour un couple sont assujettis à l'impôt et peuvent par conséquent bénéficier du crédit d'impôt relatif aux énergies renouvelables.</li> </ul> |
| <b>Objectifs</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la durée de l'expérimentation fixée à un an, l'objectif est d'améliorer 25 logements et par conséquent, une réservation de crédits de 37 500 € est nécessaire.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>l'objectif est d'améliorer 10 logements privés sur la durée de l'OPAHRR du Plain Cotentin, soit 3 ans, avec une aide moyenne de 1 500 € ce qui représente une réservation globale de crédits de 15 000 € ;</li> <li>pour la durée de l'expérimentation fixée à un an, l'objectif est d'améliorer 5 logements et par conséquent, une réservation de crédits de 7 500 € est nécessaire.</li> </ul>                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>l'objectif est d'améliorer 4 logements privés sur la durée de l'OPAHRR du Plain Cotentin, soit 3 ans, avec une aide moyenne de 1 500 € ce qui représente une réservation globale de crédits de 6 000 € ;</li> <li>pour la durée de l'expérimentation fixée à un an, l'objectif est d'améliorer 2 logements et par conséquent, une réservation de crédits de 3 000 € est nécessaire.</li> </ul>                                                                                                                                                                                |

## **II - Expérimentation d'une aide incitative pour l'opération « Redynamisation du commerce et de l'artisanat » dans le cadre de l'OPAH-RR du Plain Cotentin**

- **Bénéficiaires** : Collectivités initiant une OPAH associée à une Opération de Revitalisation Collective (ORC) ;
- **Nature** : Aide complémentaire aux participations de base de la Région ;
- **Objectifs** : Stimuler les collectivités locales du milieu rural pour appréhender leur territoire dans une démarche globale de développement de services, des commerces, de l'artisanat et engager une réflexion sur le logement ;
- **Montant de l'aide** : Intervention de la Région à hauteur de 25% du montant total HT des participations des collectivités locales (EPCI, Conseils Généraux, Conseil Régional, Communes, ...) avec un plafond à hauteur de 125 000 €.

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°06 -39**

**sur le logement : expérimentation d'intervention de la Région sur le secteur Centre –  
Manche autour du logement des jeunes en cours d'insertion professionnelle**

-----

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, M. FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. DENIAUD, ayant donné pouvoir à M. DIGARD,  
M. FONTAINE, ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,  
Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,  
Mme LEMAUX, ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,  
M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,  
Mme MALOREY, ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, Politique de la ville, Logement, Santé, Handicap »

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à la majorité des voix, 5 contre (Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'approuver le principe d'expérimentation d'intervention du Conseil Régional de Basse-Normandie sur le secteur Centre – Manche autour de la problématique « Logement des jeunes en cours d'insertion professionnelle » selon les modalités reprises dans le tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les différentes conventions partenariales nécessaires au démarrage de cette expérimentation,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**LE PRESIDENT,**

**Philippe DURON**

**Expérimentation d'intervention du Conseil Régional de Basse – Normandie dans le secteur Centre – Manche sur le logement des jeunes en cours d'insertion professionnelle**

**MODALITES**

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Publics</b>                  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Jeunes de 18 à moins de 26 ans suivis par les Missions Locales, en cours d'insertion professionnelle (contrat à durée déterminée, intérim, ...).</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Descriptif du dispositif</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• En lien avec les bailleurs sociaux, la Région « réserve » des appartements pour le public - cible ;</li><li>• Ces logements sont exempts de dépôt de garantie et peuvent être mobilisés en fonction des besoins. Le bail, dit « glissant » est signé, dans un premier temps, par les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) ;</li><li>• Les jeunes sont alors sous-locataires des CLLAJ et doublement accompagnés dans leurs démarches d'installation par un conseiller de la mission locale (accompagnement par l'emploi, sécurisation financière et une conseillère « économie sociale et familiale » (mobilisation des aides au logement de droit commun – APL, aide à la gestion du budget, citoyenneté, ...) ;</li><li>• Durée de l'accompagnement : deux ans au maximum ;</li><li>• Mise en place d'un fonds de garantie par la Région permettant de se substituer au jeune pour le paiement des loyers en cas de difficultés financières ;</li><li>• Participation de la Région au financement de l'accompagnement du jeune par la conseillère « économie sociale et familiale ».</li></ul> |



|                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                       |                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Mise en œuvre</b>                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérimentation sur le secteur d'intervention de la Mission Locale du Centre – Manche et de la PAIO de Coutances ;</li> <li>• Partenaires : Office départemental HLM de la Manche, CLLAJ de Saint-Lô et de Coutances, Mission Locale Centre Manche et PAIO de Coutances</li> <li>• Expérimentation portant dans un premier temps sur 45 logements et sur deux sites : Coutances et Saint-Lô.</li> </ul> |                                       |                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                 |
| <b>Estimation financière :</b>                                               | Nombre de logements sur lesquels porte l'expérimentation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Coût estimé moyen d'un loyer résiduel | Implication financière de la Région pour la mise en œuvre « d'un fonds de garantie » pendant la durée maximale de 2 ans du bail glissant (mais avec une couverture à hauteur maximum de 6 mois) | Engagement financier maximal de la Région si le jeune n'assure pas de paiements de loyers                                                       |
| • Estimation du coût de ce dispositif par logement (loyer à 200 €)           | 1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 200 €                                 | $6 \times 1 \times 200 = 1\,200 \text{ €}$                                                                                                                                                      | 1 200 €                                                                                                                                         |
| • Estimation du coût de cette expérimentation sur le secteur Centre – Manche | 45                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 200 €                                 | $6 \times 45 \times 200 = 54\,000 \text{ €}$                                                                                                                                                    | $20 \times 6 \times 200 = 24\,000 \text{ €}$<br>(sur 45 logements, le risque d'impayés porterait sur au maximum 20 logements (hypothèse haute)) |

|                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Estimation du coût de l'accompagnement assuré par une conseillère en « économie sociale et familiale » sur le secteur Centre – Manche</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 500 € par an (salaire, charge, frais généraux de secrétariat et frais de déplacement) ;</li> <li>• sur le périmètre d'expérimentation Centre - Manche, l'accompagnement par deux conseillères s'avère nécessaire (une sur le secteur de Saint-Lô et l'autre sur celui de Coutances), soit un coût estimé à 25 000 € par an.</li> </ul>                                                   |
| <p><b>Calendrier</b></p>                                                                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement de l'expérimentation : Septembre 2006 ;</li> <li>• Évaluation mi-parcours et recentrage le cas échéant : Mars 2007 ;</li> <li>• Évaluation globale : Septembre 2007 ;</li> <li>• Si succès de l'expérimentation, généralisation du dispositif à l'ensemble du territoire régional en janvier 2008 avec par exemple le lancement d'appel à projet vers les territoires.</li> </ul> |

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°06 -40**

**sur les transports ferroviaires : mise en oeuvre d'une tarification sociale en faveur des personnes démunies « Passeport Région Solidarité » et des demandeurs d'emploi « Pass Emploi »**

-----

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, M. FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. DENIAUD, ayant donné pouvoir à M. DIGARD,  
M. FONTAINE, ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,  
Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,  
Mme LEMAUX, ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,  
M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,  
Mme MALOREY, ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, communications »,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité moins 5 abstentions (Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT),

• d'adopter, dans le cadre de la tarification sociale régionale, la mise en oeuvre des dispositifs « Passeport Région Solidarité » et « Pass Emploi », selon les principes suivants :

® Passeport Région Solidarité

▪ utilisable sur l'ensemble du réseau de transport de voyageurs en Basse-Normandie dans les trains et cars TER Basse-Normandie et dans les trains Corail Inter-Cités,

▪ s'adresse aux ménages (hors personnes à charge) disposant d'un revenu inférieur à 80% du SMIC pour une personne seule, ou de deux revenus cumulés inférieurs à 160% du SMIC et octroie une réduction de 80% sur le plein tarif SNCF dans la limite de 12 voyages par an (soit 12 coupons utilisables un an à compter de la date d'utilisation du passeport) et par ménage, la part laissée à la charge du ménage bénéficiaire est de 20% du plein tarif SNCF,

▪ la mise en place de ce dispositif est financée sur la base du prix d'un billet plein tarif, à hauteur de 55% par la Région, 25 % par la SNCF, les 20% restants étant à la charge du bénéficiaire,

® Pass Emploi

▪ permet aux demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE de Basse-Normandie de bénéficier de transports gratuits sur l'ensemble du réseau voyageurs TER et Corail Inter-Cités en Basse-Normandie dans le cadre de déplacements de recherche d'emploi ou de formation,

▪ remplace les aides à la mobilité financées par l'ANPE qui seront désormais utilisées uniquement pour les déplacements hors Région Basse-Normandie,

▪ en sont bénéficiaires, les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE ainsi que les signataires d'une Convention de Reclassement Professionnelle (CRP), dont l'indemnisation est égale ou inférieure à 80% du SMIC et domiciliés en Basse-Normandie (Calvados, Manche, Orne). Deux catégories de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE sont concernées :

- tous les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, sans restriction de critères,
- tous les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans répondant aux critères d'attribution habituels des indemnités de recherche d'emploi,

▪ la mise en place de ce dispositif est financée sur la base du prix d'un billet plein tarif, à hauteur de 75% par la Région et de 25% par la SNCF ;

• d'affecter sur l'AE « Tarification » de 715 000 € votée en 2006 les montants suivants :

- 182 004,57 € pour le dossier « Passeport Région Solidarité »,
- 100 000 € pour le dossier « Pass Emploi » ;

• de verser :

- à la SNCF, mensuellement, une subvention correspondant à la participation de la Région à chacun des deux dispositifs, sur présentation des factures et justificatifs correspondants, comme précisé dans les conventions « Passeport Région Solidarité » et « Pass Emploi »,

- à la Poste, un montant correspondant au règlement des « enveloppes retour » pour la Région Basse-Normandie, selon les modalités prévues dans le contrat « Postréponse » signé avec la Poste ;

• d'attribuer, sur le chapitre 938 du Budget de la Région, à la SNCF, une subvention de 34 000 € correspondant au frais de communication induit par la mise en place de la tarification sociale régionale. Ce montant sera inclus par avenant n°2 au Contrat annuel d'objectifs TER 2006 et intégré en C3, en complément du montant prévisionnel du plan de communication commerciale 2006 ; il sera payé dans le cadre du compte de facturation définitif 2006 ;

• d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 938 du Budget de la Région ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF :

- la convention concernant la mise en oeuvre de la tarification spécifique régionale pour les déplacements des demandeurs d'emploi, dite « Pass Emploi »,

- la convention concernant la mise en oeuvre du dispositif tarifaire d'aide à la mobilité en faveur des personnes démunies, dite « Passeport Région Solidarité »,

- l'avenant n°2 au Contrat annuel d'objectifs TER 2006 relatif au volet « Communication ». La facturation des montants inscrits dans cet avenant se fera dans le cadre du dispositif financier prévu aux articles VIII-4-a et VIII-6 de la convention TER du 18 février 2002, c'est-à-dire sur les charges C3 du compte de facturation définitif 2006 payées en 2007,

- avec la Poste :

- le contrat « Postréponse » concernant les modalités de règlement des « enveloppes retour » ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**LE PRESIDENT,**

**Philippe DURON**

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION**

**N°06 -41**

**du CONSEIL REGIONAL**

**sur la pêche et les cultures marines : Promotion-Qualité-Valorisation - Ateliers individuels**

- - - - -

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, M. FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. DENIAUD, ayant donné pouvoir à M. DIGARD,  
M. FONTAINE, ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,  
Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,  
Mme LEMAUX, ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,  
M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,  
Mme MALOREY, ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique, commerce, artisanat, politique maritime, tourisme »,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'étendre le dispositif régional d'aide à l'investissement en faveur des barges mytilicoles (10 % du montant HT éligible) aux producteurs ostréicoles investissant dans une barge destinée à leur exploitation ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**LE PRESIDENT,**

**Philippe DURON**

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°06 -42**

**sur le développement économique : création d'une Mission Régionale pour l'Innovation  
et l'Action de Développement Economique - MIRIADE**

-----

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, M. FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

M. DENIAUD, ayant donné pouvoir à M. DIGARD,  
M. FONTAINE, ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,  
Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,  
Mme LEMAUX, ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,  
M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,  
Mme MALOREY, ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,  
M. MOURARET, ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
M. THOURY, ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique, commerce, artisanat, politique maritime, tourisme »,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité moins 14 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPART, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT),

- d'approuver la création et les statuts de la Mission Régionale pour l'Innovation et l'Action de Développement Economique (MIRIADE), joints en annexe ;

- d'affecter sur l'AE « Fonds de modernisation industrielle » de 3 402 000 € votée en 2006, un dossier « Agences Régionales » d'un montant de 1 000 000 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à l'Etablissement Public Local la MIRIADE, les subventions suivantes :

- 300 000 € correspondant à la dotation initiale prévue dans les statuts,
- 700 000 € pour son fonctionnement en 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**LE PRESIDENT,**

**Philippe DURON**

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°06 -43**

**sur la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique : création,  
transmission, développement, export**

- - - - -

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, M. FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

M. DENIAUD, ayant donné pouvoir à M. DIGARD,  
M. FONTAINE, ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,  
Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,  
Mme LEMAUX, ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,  
M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,  
Mme MALOREY, ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,  
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
M. THOURY, ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique, commerce, artisanat, politique maritime, tourisme »,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'adopter :

- l'assise juridique, les conditions d'octroi et les principes fondamentaux de la réglementation financière du Fonds Départemental d'Aide aux TPE (FDTPE) joints en annexe 1 ;

- les modifications apportées aux règlements des dispositifs Avance Régionale à l'Entreprise (ARE), Prime Régionale à la Création d'Entreprise (PRCE), et Export, conformément à l'annexe 2 ;

- de mettre en œuvre les nouvelles dispositions relatives au FDTPE, à l'ARE et à la PRCE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006 ;

- de donner mandat au Président pour négocier avec les partenaires de la Région, les plans « artisanat, commerces et services » et « transmission -reprise d'entreprises », joints en annexe 3 et 4, afin de les mener à terme, d'un point de vue financier et opérationnel ;

- d'autoriser le Président à signer avec l'Etat, les Départements et les Réseaux Consulaires tous les actes utiles à la mise en œuvre de l'ensemble de ces décisions.

**LE PRESIDENT,**

**Philippe DURON**

**ANNEXE n° 2 : Modifications techniques apportées aux dispositifs régionaux**

| REGIMES D'AIDES                                   | MODIFICATIONS TECHNIQUES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Avance Régionale à l'Entreprise (ARE)             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• les taux d'aide directeurs sont augmentés de 30 à 35 % en cas de création d'emplois et de 20 à 25 % sans création d'emplois,</li> <li>• l'ensemble des activités artisanales réglementées (sauf celles liées à la transformation et commercialisation des produits de la pêche, de l'aquaculture, et agricoles concernées par l'annexe I du traité), les entreprises touristiques : lieux de visite, activités de loisirs, ainsi que les activités d'hôtellerie et de restauration (codes NAF 55.1A, 55.1 C, 55.3 A) pour autant qu'elles soient qualifiées de touristiques, sont également éligibles à l'ARE dès lors que les projets sont supérieurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- à 100 000 € en phase de développement,</li> <li>- à 100 000 € des entreprises employant plus de 10 CDI pour les transmissions.</li> </ul> </li> </ul> |
| Prime Régionale à la Création d'Entreprise (PRCE) | <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ensemble des activités artisanales réglementées (sauf celles liées à la transformation et commercialisation des produits de la pêche, de l'aquaculture, et agricoles concernées par l'annexe I du traité), les entreprises touristiques : lieux de visite, activités de loisirs, ainsi que les activités d'hôtellerie et de restauration (codes NAF 55.1A, 55.1 C, 55.3 A) pour autant qu'elles soient qualifiées de touristiques, sont également éligibles à la PRCE.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Export                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- les entreprises n'ayant pas accès à la convention UBIFRANCE, sont éligibles à la prise en charge du coût de recrutement du VIE. L'aide régionale est de 25 % du coût annuel du VIE pour les primo-exportateurs quel que soit le pays, et pour les exportateurs confirmés dès lors que ceux-ci visent un pays hors Union Européenne.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°06 -44**

**sur le Schéma Régional en faveur de l'économie sociale et solidaire**

- - - - -

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

M. DENIAUD, ayant donné pouvoir à M. DIGARD,  
M. FONTAINE, ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,  
Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,  
Mme LEMAUX, ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,  
M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,  
Mme MALOREY, ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,  
M. MOURARET, ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
M. THOURY, ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique, commerce, artisanat, politique maritime, tourisme »,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, moins 4 abstentions (Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT),

- d'adopter :

- le Schéma Régional en faveur de l'économie sociale et solidaire joint en annexe 1,

- l'assise juridique et les conditions d'octroi de la procédure :
  - . « aide à l'investissement pour des projets d'utilité sociale », conformément à l'annexe 2,
  - . aide régionale « démarche qualité », conformément à l'annexe 3 ;

- de mettre fin au dispositif de la PRCI à compter du 31 décembre 2006 selon les modalités suivantes :

- date limite de dépôt des dossiers de demande de PRCI dûment complets : 31 octobre 2006,
- dernière attribution d'aide possible au titre de la PRCI : Commission Permanente de novembre 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**LE PRESIDENT,**

**Philippe DURON**

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**

**N°06 -45**

**du CONSEIL REGIONAL**

**sur l'économie sociale et solidaire : Outil financier lié à Basse-Normandie Active –  
création d'un fonds régional d'apport en fonds propres associatifs pour les projets  
insérants**

-----

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-  
aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BEAUVAIS, BONNEAU,  
BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN,  
MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET,  
M. FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY,  
M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, M. PINEL,  
Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

M. DENIAUD, ayant donné pouvoir à M. DIGARD,  
M. FONTAINE, ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,  
Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,  
Mme LEMAUX, ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,  
M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,  
Mme MALOREY, ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,  
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
M. THOURY, ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement  
économique, commerce, artisanat, politique maritime, tourisme »,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à la majorité des voix, 4 contre (Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT),

- d'affecter sur l'AP « Economie Sociale et Solidaire » de 382 800 € votée et complétée en 2006, un dossier d'un montant de 100 000 € pour le fonds territorial « Basse-Normandie Active » lié au réseau France Active ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget de la Région à l'association Basse-Normandie Active un montant de 100 000 €, correspondant à la dotation régionale 2006, pour le fonds d'apport en fonds propres associatifs ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention portant création d'un fonds d'apport en fonds propres associatifs, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**LE PRESIDENT,**

**Philippe DURON**



**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°06 -46**

**sur les remises gracieuses de Primes à la Réduction des Charges**

- - - - -

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, M. FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

M. DENIAUD, ayant donné pouvoir à M. DIGARD,  
M. FONTAINE, ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,  
Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,  
Mme LEMAUX, ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,  
M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,  
Mme MALOREY, ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,  
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
M. THOURY, ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique – Commerce – Artisanat – Politique maritime – Tourisme »

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'accorder pour un montant total de 39 636,74 € les remises gracieuses de dettes aux entreprises figurant dans le tableau joint en annexe ;

- d'inscrire sur le chapitre 939 du budget de la Région, une dépense de 39 636,74 € au titre des remises gracieuses de Primes à la Réduction des Charges ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**LE PRESIDENT,**

**Philippe DURON**

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION  
du CONSEIL REGIONAL**

**N°06-47**

**sur le compte de gestion de la Région pour l'exercice 2005**

- - - - -

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPART, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme MALOREY ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. THOURY ayant donné pouvoir à Mme COUSIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

**DONNE ACTE**, à l'unanimité, à M. le Président du Conseil Régional, de la présentation du compte de gestion du Payeur Régional.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°06 -48**

**sur le compte administratif de la Région pour l'exercice 2005 : gestion pluriannuelle**

-----

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme MALOREY ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. THOURY ayant donné pouvoir à Mme COUSIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

**DONNE ACTE**, à l'unanimité, à M. le Président du Conseil Régional, de la présentation du rapport sur la gestion pluriannuelle pour l'exercice 2005.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°06-49**

**sur le compte administratif de la Région pour l'exercice 2005**

-----

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPART, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme MALOREY ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. THOURY ayant donné pouvoir à Mme COUSIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du rapport sur le compte de gestion de la Région pour l'exercice 2005,

Après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion pluriannuelle pour l'exercice 2005,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

**ARRETE**, à la majorité des voix, 4 contre (Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT), le compte administratif de la Région pour l'exercice 2005.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°06-50**

**sur le compte administratif de la Région pour l'exercice 2005 : affectation du résultat 2005**

-----

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPART, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme MALOREY ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. THOURY ayant donné pouvoir à Mme COUSIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à la majorité des voix, 4 contre (Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT),

- de constater le solde d'exécution de la section d'investissement en dépenses, ligne 001 « Déficit d'investissement reporté » pour 121 396 400,51 € ;

- d'affecter :

- en recettes, un montant équivalent au chapitre 923 « Dettes et autres opérations financières » compte 1068,

- un montant complémentaire de 11 905 900,00 € au chapitre 923 « Dettes et autres opérations financières » compte 1068, à l'effet de diminuer l'emprunt voté au Budget Primitif ;

- d'inscrire le solde, soit 4 406 887,56 € à la ligne 002 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°06-51**

**sur les fonds de garantie : rapport d'activité 2005**

-----

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme MALOREY ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. THOURY ayant donné pouvoir à Mme COUSIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Plan, Affaires Générales »,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte**, à l'unanimité, le rapport d'activité sur les fonds de garantie pour 2005.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°06-52**

**sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2005**

-----

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme MALOREY ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. THOURY ayant donné pouvoir à Mme COUSIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

**DONNE ACTE**, à l'unanimité, au Président du Conseil Régional, de la présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2005.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°06-53**

**sur le Budget Supplémentaire (DM1) de la Région pour 2006 : patrimoine et logistique**

- - - - -

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPART, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme MALOREY ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. THOURY ayant donné pouvoir à Mme COUSIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 16 juin 2006,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, par 26 voix pour, 12 abstentions (Mmes AMELINE, COUSIN, DUPONT, M. GUITTON, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT),

- d'affecter :

- sur le complément d'AP « Abbaye au Dames-acquisition de mobilier, matériel » de 120 000 € voté en 2006 lors de la Décision Modificative n°1, sur le chapitre 900, un dossier « mobilier, matériel et outillage », d'un montant équivalent,

- sur l'AE « EPI - TOS » de 300 000 € votée en 2006 lors de la Décision Modificative n°1, sur le chapitre 932, un dossier « EPI » d'un montant équivalent,

- sur le complément d'AP « Patrimoine du Conseil Régional » de 300 000 € voté en 2006 lors de la Décision Modificative n°1, sur le chapitre 903, un dossier « autres bâtiments », d'un montant équivalent ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**LE PRESIDENT,**

**Philippe DURON**



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°06-54**

**sur le Budget Supplémentaire (DM1) de la Région pour 2006 : patrimoine et logistique -  
Service de l'Inventaire Régional**

-----

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPART, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme MALOREY ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. THOURY ayant donné pouvoir à Mme COUSIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 16 juin 2006,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, par 26 voix pour, 12 abstentions ((Mmes AMELINE, COUSIN, DUPONT, M. GUITTON, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT),

- d'affecter sur l'AP « Equipement en matériel du Service de l'Inventaire Régional » de 55 000 € votée en 2006 lors de la Décision Modificative n°1, sur le chapitre 903, un dossier « matériel photographique » d'un montant équivalent ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**LE PRESIDENT,**

**Philippe DURON**

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°06-55**

**sur le Budget Supplémentaire (DM1) de la Région pour 2006 : action culturelle**

- - - - -

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPART, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme MALOREY ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. THOURY ayant donné pouvoir à Mme COUSIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 16 juin 2006,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, par 26 voix pour, 12 abstentions ((Mmes AMELINE, COUSIN, DUPONT, M. GUITTON, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT),

- d'affecter, pour régularisation, sur l'AP « Opérations exceptionnelles » de 3 640 134 € votée et complétée en 2006, un montant de 1 714 509 € pour les dossiers «Aménagement du château de Caen » et « Musée des manuscrits d'Avranches » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**LE PRESIDENT,**

**Philippe DURON**

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°06-56**

**sur la délégation au Président : gestion de la dette**

-----

**Réunion du JEUDI 22 JUIN 2006**

Réuni le jeudi 22 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme MALOREY ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. THOURY ayant donné pouvoir à Mme COUSIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de donner délégation au Président du Conseil Régional :

- pour la durée de l'exercice dans la limite de l'encours total de la dette actuelle telle que constatée au 1<sup>er</sup> janvier 2006, et de la dette prévisionnelle envisagée au présent exercice, aux fins de recourir, le cas échéant, à des instruments de couverture afin de protéger la Région contre d'éventuelles augmentations de taux ou de profiter d'éventuelles diminutions en l'autorisant à lancer des consultations auprès des établissements financiers, retenir les meilleures offres, passer les ordres pour effectuer les opérations et signer les contrats correspondants sachant que :

- le seuil maximum retenu sur les opérations de couverture est égal à l'encours de dette constaté au 1<sup>er</sup> janvier 2006, soit 145 463 058 € (dont 91 683 721 € en taux fixe et 53 779 337 € en taux variable), ce montant étant majoré du volume des emprunts prévisionnels inscrits au budget de l'exercice 2006, soit 73 789 700 €,
- les opérations de couverture de risque de taux pourront notamment se concrétiser par des contrats d'échange de taux d'intérêt, d'accord de taux futurs, de garantie de taux plafonds et/ou planchers ou toutes autres opérations de marché,
- la durée de ces contrats ne pourra être supérieure à la durée résiduelle des emprunts concernés,
- les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être ceux communément utilisés sur les marchés,
- la mise en concurrence sera la règle pour l'exécution de ces opérations,
- les primes ou commissions à verser dans le cadre de ces opérations ne pourront excéder un forfait de 200 000 € ;

- pour tenir le Conseil Régional informé une fois l'an et au plus tard, à la plus prochaine session suivant la clôture de l'exercice, des décisions prises pour les opérations de gestion de dette réalisées, et/ou lors de la séance suivant la réalisation de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**LE PRESIDENT,**

**Philippe DURON**

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°06 -57**

**sur la politique portuaire : création du Syndicat Mixte régional des ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg**

-----

**Réunion du VENDREDI 23 JUIN 2006**

Réuni le vendredi 23 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mme LEFRANCOIS, M. LEROY, Mmes LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

Mme BIHEL, ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,  
M. DENIAUD, ayant donné pouvoir à M. DIGARD,  
M. DETEY, ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,  
Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,  
M. LEFRANC, ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,  
Mme LEMAUX, ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,  
M. LE RACHINEL, ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,  
M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,  
Mme LOWY, ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique, commerce, artisanat, politique maritime, tourisme »,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'approuver la création et les statuts du Syndicat Mixte Régional des ports de Caen Ouistreham et Cherbourg, joints en annexe ;

- d'adhérer au Syndicat Mixte Régional des ports de Caen Ouistreham et Cherbourg ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**LE PRESIDENT,**

**Philippe DURON**



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 06-58**

**sur le bilan d'exécution du IV<sup>ème</sup> Contrat de Plan Etat-Région pour l'année 2005**

-----

**Réunion du vendredi 23 juin 2006**

Réuni le vendredi 23 juin 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mme LEFRANCOIS, M. LEROY, Mmes LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

Mme BIHEL, ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,  
M. DENIAUD, ayant donné pouvoir à M. DIGARD,  
M. DETEY, ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,  
Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,  
M. LEFRANC, ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,  
Mme LEMAUX, ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,  
M. LE RACHINEL, ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,  
M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,  
Mme LOWY, ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir examiné le rapport conjoint de M. le Préfet de Région et de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 16 juin 2006,

Après avoir entendu M. le Préfet de Région et M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DONNE ACTE** au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional du bilan d'exécution pour l'année 2005 du IV<sup>ème</sup> Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006.

**LE PRESIDENT,**

**Philippe DURON**